

tenaient jadis à la Confédération germanique, elle a ensuite complètement échoué dans cette tâche. Cette tâche, les Hohenzollern et les autres princes allemands peuvent et doivent la mener à bonne fin (1). » Il le faut d'autant plus que les tribus allemandes de l'Autriche « sont au-dessous de leur mission civilisatrice (2) ». Si l'on n'y prend garde, « l'Autriche se changera lentement en un groupe d'États particuliers, qui se dissoudront ensuite à la première occasion favorable (3). »

Conclusion : pour l'empêcher, il faut rattacher l'Autriche à l'empire allemand.

Beaucoup d'hommes politiques, jadis réfractaires au Pan-germanisme comme Bismarck et pour les mêmes raisons, inclinent maintenant à admettre cette solution, parce qu'elle leur apparaît comme seule susceptible désormais de maintenir l'Autriche dans la dépendance de Berlin. Leur changement d'opinion s'opère graduellement et d'autant mieux qu'il s'accorde avec les nécessités nouvelles créées par l'orientation économique de l'empire allemand.

Le prince de Bismarck sut toujours maintenir un juste équilibre entre les intérêts agricoles et les intérêts industriels de son pays. Guillaume II, comptant sur la continuité de l'essor commercial de l'empire, a surtout favorisé les seconds. Le commerce d'exportation a pris un développement prodigieux, mais pratiquement la vie et la richesse de l'Allemagne dépendent aujourd'hui de ses débouchés étrangers. Ceux-ci, pendant une période assez longue, ont semblé

(1) « Was dem Hause Habsburg ursprünglich nur halb gelang und später völlig misslang, die Germanisirung der früher zum deutschen Bunde gehörigen Länder, dass müssen und können die Hohenzollern im Bunde mit den anderen deutschen Herrscherfamilien ganz zu Ende führen. » *Oesterreichs Zusammenbruch und Wiederaufbau*. 4. Lehmann, Munich, 1899.

(2) « ... ihrer Kulturmission nachgekommen... » K. Pröll, *Die Kämpfe der Deutschen in Oesterreich*, p. 7. Lützenöder, Berlin, 1890.

(3) « Oesterreich wird sachte in ein Bündel von Einzelstaaten allmählig verwandelt, das sich so bei passender Gelegenheit auflöst. » *Op. cit.*, p. 123.